



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense : administration centrale

Question écrite n° 41790

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la défense de lui fournir des indications sur les locaux occupés par les services administratifs de son administration centrale. Il souhaite connaître le nombre total de mètres carrés occupés, la surface moyenne par agent, ainsi que l'évaluation du coût par agent des loyers et charges de ces locaux administratifs.

Texte de la réponse

Les services administratifs d'administration centrale du ministère de la défense, définis par le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense, occupent environ 360 000 mètres carrés de surface utile. La surface moyenne par agent est estimée à 10 mètres carrés. Cette surface moyenne atteint 19 mètres carrés en incluant les salles de réunion et les locaux d'archives et de stockage. Enfin, le coût moyen par agent des loyers et charges est évalué à 425 euros par an.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41790

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4583

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9201